

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Avis de vigilance – Niveau jaune Vagues-submersion marine **A partir de 14h le vendredi 9 novembre 2018**

Les informations transmises par les services de Météo France ce jour font état d'un épisode pluvio-venteux à compter de ce vendredi 9 novembre à 14h. **Compte tenu de cette situation, le département est notamment placé en vigilance jaune (niveau 2 sur 4) pour risque de submersion marine.**

La conjonction des coefficients de marée (> 90) et d'une houle de Sud-Ouest attendus à partir de ce vendredi 9 après-midi et jusque demain matin, incite la préfecture du Morbihan à émettre un appel à la prudence sur l'ensemble du littoral.

Le département du Morbihan est également placé en **vigilance jaune Pluie et Vents violents**. Les rafales maximales pourront atteindre 100 km/h dans les terres et jusqu'à 110 km/h sur les caps exposés. La prudence est, là encore, de mise.

Consignes de prudence

- **tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias**
- **évittez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture**
- **si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées**

Habitants du bord de mer

- *fermez les portes, fenêtre et volets en front de mer*
- *surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités*

Plaisanciers

- *ne prenez pas la mer*
- *ne pratiquez pas de sport nautique*
- *avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur-accident*

Professionnel de la mer

- *évittez de prendre la mer, soyez prudent si vous devez sortir*
- *à bord, portez vos équipements de sécurité*

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- *ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas*
- *ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs*
- *soyez particulièrement vigilant, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé*
- *éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, front de mer...)*



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan